

COMPTE-RENDU

ZAC des Hauts de l'Orne	24 mai 2013
<u>Objet</u> : COMITE DE PILOTAGE DE LA ZAC DES HAUTS DE L'ORNE	Hugo LAINÉ / Thibaud TIERCELET

Lieu:

Conseil Général du Calvados, Direction Aménagement et Déplacements, Place Gambetta à Caen.

Ordre du jour :

- Présentation du projet d'aménagement du secteur des Hauts de l'Orne
- Incidences sur la RD562

Les présents :

- Monsieur RAULINE – Adjoint – CG14
- Monsieur PARIS – DGA – CG14
- M. GUERIN – Urba – CG14
- M. LECERF – Maire de FLEURY-SUR-ORNE
- M. MULLER – Adjoint, Mairie de FLEURY-SUR-ORNE
- M. LECLERC – Adjoint, Mairie de FLEURY-SUR-ORNE
- M. CANTARUTTI – DST FLEURY-SUR-ORNE
- M. VARGOZ – CAEN LA MER
- M. LAPLANCHE – CAEN LA MER
- M. TIERCELET – NORMANDIE AMÉNAGEMENT
- M. LAINÉ – NORMANDIE AMÉNAGEMENT

Thibaud TIERCELET rappelle le motif de la présente réunion pour Normandie Aménagement : présenter le projet de la ZAC des Hauts de l'Orne et obtenir un accord de principe sur les aménagements envisagés sur le carrefour Mitterrand/Harcourt, qui est la seule zone de la route départementale impactée par l'opération d'aménagement.

Hugo LAINÉ et Thibaud TIERCELET présentent le projet de la ZAC des Hauts de l'Orne dans son ensemble.

En ce qui concerne la voirie primaire, elle permettra à terme de relier la route d'Harcourt à la rue Elsa Triolet, à l'est sur Ifs, et le boulevard Laperrine au Nord. Le système viaire est conçu autour d'un ring (anneau) interne à la ZAC qui permet de ne pas créer d'itinéraire direct, renforçant ainsi le caractère très urbain de ces voiries et minimisant les risques de shuntage du périphérique par certains usagers. Ces voiries ont été pensées pour être utilisées principalement par les habitants de la ZAC et de ses alentours proches.

Le projet présenté sur le carrefour Mitterrand/Harcourt prévoit la modification des marquages au sol et le changement des temps de feu. Il est également prévu la reprise du trottoir et des bordures le long du périmètre de la ZAC.

Aucune remarque n'est soulevée suite à cette présentation des aménagements. Normandie Aménagement transmettra un courrier au Conseil Général afin de solliciter formellement son accord sur les aménagements du carrefour qui ont été présentés ce jour, document qui sera joint au dossier de réalisation de la ZAC.

Pour conclure Eric PARIS souligne que le statut départementale de la route d'Harcourt n'est pas adapté et fait part de la volonté du Conseil Général de déclasser cette portion de route jusqu'au périphérique.

Marc LECERF est d'accord avec cette vision, mais précise que la rétrocession à la commune ne sera possible qu'une fois que cet axe sera devenu un véritable boulevard urbain. Eric PARIS confirme cette logique et propose que la ville de Caen soit associée pour assurer cette transformation jusqu'au viaduc de la Cavée. Un planning de déclassement est donc à créer entre les trois collectivités pour fixer un cadre à cette action.